



Commune de Belmont-Broye ////

Procès-verbal de la séance n° 28 du Conseil général du lundi 31 octobre 2022 à 19h30 à la buvette de la halle des sports à Domdidier

Personnes présentes : **8 conseillers communaux**
 45 conseillers généraux
(selon la liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : **Mmes Emilie Meyer, Aline Guillet et Magaly Barbey**
 MM Kevin Terrapon et Axel Bise
 M. Pascal Joye

M. Dany Chardonnens, Président, remercie les conseillères et conseillers généraux présents ainsi que le Conseil communal et les représentants de la presse.

Pour la séance de ce soir, il prie d'excuser Mmes Emilie Meyer, Magaly Barbey et Aline Guillet, MM Kevin Terrapon et, Axel Bise, Conseillers généraux ainsi que M. Pascal Joye, Conseiller communal.

Cette 28^{ème} séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la feuille officielle n°41 du 14 octobre 2022 et courrier adressé aux conseillers généraux.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à son approbation et ensuite supprimé. Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention.

En ce qui concerne les votes, il rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention afin d'obtenir un décompte correct. En effet, il est également obligatoire de voter une abstention. Afin de confirmer que tout le monde est là et a reçu son matériel de vote, il demande de bien vouloir lever leur carton vert.

A la suite du contrôle des présences, 45 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 23 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022**
- 2. Informations et réponses aux questions par le Conseil communal**
- 3. Crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2022 d'un montant total de Fr. 149'000.00**
- 4. Adoption des statuts de l'ADIS-Broye**
- 5. Présentation de l'état actuel des différents projets communaux**
- 6. Présentation du projet de la commission Seniors pour le cadeau des aînés**
- 7. Divers**

Aucune remarque n'étant émise, l'ordre du jour est **accepté** à la majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022

M. le Président demande à l'assistance s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 27 du 13 juin 2022.

Aucune remarque n'étant émise, ce procès-verbal est **approuvé** à la majorité évidente. **M. le Président** remercie Mme Laurence Esseiva, Secrétaire du Conseil général pour sa bonne rédaction.

2. Informations et réponses aux questions par le Conseil communal

M. Albert Pauchard, Syndic, souhaite la bienvenue de la part du Conseil communal. Il indique que les 3 questions du Conseil général encore en suspens ont reçu réponses de la part du Conseil communal. Les questions étaient les suivantes :

1. Mesures mise en place quant à la protection des données des citoyens et les cyber-attaques
2. Comment la Commune de Belmont-Broye se prépare à de potentielles pénuries d'électricité
3. Etablissement d'un programme de législation

Les Conseillers ont reçu les réponses du Conseil communal qui ont également été publiées sur le site internet. Il reviendra dans les informations et communications sur les mesures décidées par le Conseil communal au niveau d'une éventuelle pénurie d'énergie.

« AgriCo » à Saint-Aubin (FR)

Pour rappel : en date du 28 janvier 2022, la Commune de Belmont-Broye avait déposé un recours contre le Plan d'affectation cantonal « AgriCo », à Saint-Aubin (FR). Elle contestait en particulier :

- L'étude de mobilité se basant sur des comptages datant de 2014, 2015 et 2017 ; ces derniers n'étant plus d'actualité pour justifier les estimations de trafic ;
- Un dossier présenté par la DAEC ne permettant pas d'avoir une vision objective des mesures d'accompagnement à prendre ainsi que leur financement ;
- Les droits de la recourante dans la procédure violée ;
- Les dispositions permettant la construction d'une tour de 60 mètres de haut.

Le Conseil communal déplorait :

- Le fait de ne pas avoir été associé ni même consulté dans le cadre de l'élaboration du PAC « AgriCo », sur les questions de mobilités alors même que l'essentiel du trafic généré par le futur site « AgriCo », doit emprunter la route communale de l'Industrie comme desserte principale.
- La possible mise en place d'une ligne de transport public gare de Domdidier - site « AgriCo », ignore la zone industrielle de Domdidier, alors même qu'elle accueille quotidiennement plus de 1'600 collaboratrices et collaborateurs.

De plus, il contestait :

- La validité des comptages réalisés entre 2015 et 2017 qui enregistraient une fréquentation journalière de 3000 véhicules des routes situées dans le périmètre du village de Domdidier alors même que ses propres comptages réalisés en 2021 faisaient état d'une charge de trafic quotidien de 4930 véhicules. Il estimait donc que le PAC ne prenait absolument pas en considération l'impact que générerait ce trafic supplémentaire alors même que le centre de Domdidier souffre déjà d'un important trafic de transit empruntant la route cantonale le traversant et même d'une surcharge de véhicules sur la route de Saint-Aubin aux heures de pointe.
- La possibilité d'édifier une tour de 60 mètres, générant un impact visuel important dans le paysage, notamment en ce qui concerne la Commune voisine de Belmont-Broye.

Si elles ne résolvent pas l'ensemble des problèmes soulevés, les nombreuses discussions engagées entre la Direction du développement, des infrastructures et de l'environnement (DIME) et l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) ont permis de répondre en partie nos préoccupations. Il a été dès convenue par convention :

- D'un échange de propriété entre la route de l'Industrie (actuellement communale) et la route de Saint-Aubin (actuellement cantonale) par décret du Conseil d'Etat au moment de l'entrée en force

du PAC « AgriCo ». Cet échange permettra d'orienter l'essentiel du trafic en provenance ou à destination du site de Saint-Aubin par la route située en zone industrielle de Domdidier, idéale avec son raccordement direct à l'entrée de l'autoroute A2 et à la route cantonale Avenches-Cudrefin. Il sera accompagné de mesures limitant le trafic en direction du centre de Domdidier, notamment par la transformation du giratoire actuel situé à l'entrée du village en un croisement permettant le raccordement naturel de la route cantonale actuelle à la route de l'Industrie. La DIME s'est engagée à étudier ces modifications, à entreprendre et financer les travaux à terme. Cet échange permettra également à la Commune de Belmont-Broye de prendre les dispositions nécessaires pour l'aménagement de la route de Saint-Aubin dans le cadre de réalisation de mesures de modérations de trafic afin de dissuader le trafic de transit à emprunter cette voie.

- De l'engagement de l'ECPF s à participer aux aménagements de modération de trafic sur la route de Saint-Aubin.

La question d'un arrêt de bus dans la zone industrielle de Domdidier sera étudiée dans le cadre de la Coreb.

Le Conseil communal a estimé que ces mesures devraient permettre de limiter le surcroît prévisionnel de trafic généré par le développement du site « AgriCo » dans le centre de la localité de Domdidier. Néanmoins, les mesures de modération de trafic ne seront pas sans conséquences financières, qui devra consentir à des investissements importants pour la route de Saint-Aubin.

À la suite de la signature de la convention entre la Commune et l'ECPF, le Conseil communal a donc décidé le 24 août 2022 de retirer recours contre le PAC « AgriCo » suite à l'avis demandé à son Conseil juridique, qui a estimé que la Commune aurait peu de chance d'obtenir gain de cause auprès du Tribunal cantonal, celui-ci se bornant à faire uniquement un examen pour évaluer si la procédure concernant le PAC répondait au droit. Le Tribunal ne se serait en aucune manière prononcé sur les revendications du Conseil communal. Le Conseil communal a fait une pesée d'intérêt et préféré conserver l'acquis des négociations plutôt que risquer de tout perdre.

Le dossier a été maintenant transmis au dicastère Constructions et Projets communaux, soit à M. Sébastien Formica, pour sa mise en œuvre et son suivi en étroite collaboration avec M. Pascal Joye pour la question de la mobilité et de trafic régional, et M. Olivier Pochon pour les questions de la STEP et de conduites.

Mesures d'économie d'énergie

Le sujet préoccupe comme tout un chacun le Conseil communal a décidé de prendre un certain nombre de dispositions :

Mesures sur le domaine public :

- L'éclairage public sera éteint de 24h00 à 5h00 dans l'ensemble de la Commune de Belmont-Broye, sous réserve d'impératifs techniques et de sécurité. Cette extinction va nécessiter une modification de l'éclairage secteur par secteur de la part du Groupe E. Elle ne sera pas effective au même moment sur l'ensemble du territoire de la Commune mais devrait déployer ses effets dès la fin du mois de novembre.
- La Commune renonce à installer les décorations lumineuses de Noël.

Mesures pour les bâtiments communaux (administration communale, écoles, etc.)

- Les locaux seront chauffés à 19°C, respectivement 17°C pour les salles de sport. En cas de location pour des manifestations (loto, etc.), le Service de conciergerie veillera à ce que la température ambiante ne cause pas d'inconfort ;
- Eau chaude coupée dans les toilettes, les salles de classe et les autres locaux à l'exception des douches. Robinets et pompes de distribution mis hors service ;
- Température pour les douches à 60°C pour le chauffe-eau et 55°C dans le réseau ;
- Une fois par semaine afin de se prémunir de légionellose, l'eau sera chauffée à 65°C dans le chauffe-eau et 60°C dans le réseau ;
- Limiter autant que possible l'utilisation de l'éclairage dans les pièces en favorisant l'éclairage naturel ;

- Veiller à éteindre systématiquement la lumière des pièces inutilisées. Le soir, vérifier que toutes les lumières soient éteintes ;
- Débrancher tous les appareils privés utilisés par des collaboratrices et des collaborateurs tels que radios, machines à café, réfrigérateurs de bureau, chauffage et ventilation d'appoint ;
- Régler les réfrigérateurs dans les cuisines et cafétérias à 6°C et -18°C pour la fonction congélation ;
- Remplacer autant que possible les ampoules par des LED ;
- Interdiction d'utiliser les ascenseurs, à l'exception des personnes à mobilité réduite ;
- L'usage des transports publics est fortement recommandé

Recommandations du Conseil communal à l'égard des entreprises, des sociétés locales et de la population

- Extinction totale des enseignes lumineuses, des vitrines, des éclairages d'ambiance et des éclairages d'extérieur ;
- Veiller à fermer les réfrigérateurs afin d'éviter des déperditions de froid pour les commerces d'alimentation ;
- Veiller à baisser les températures selon les recommandations de la Confédération et du Canton ;
- Veiller à éteindre les éclairages en cas d'absence.

Secrétaire et administrateur communal

À la suite de la demande de M. Eric Ballaman de pouvoir prendre une retraite anticipée bien méritée, le Conseil communal a procédé à l'engagement d'un nouveau secrétaire et administrateur communal en la personne de M. Thierry Piccand.

M. Th. Piccand est au bénéfice d'une formation d'employé de commerce, il a d'abord collaboré comme comptable, puis mandataire dans le cadre d'un fiduciaire avant de réorienter sa carrière professionnelle dans la fonction publique. A ce titre, il a été responsable des Finances de la Commune de Grolley avant de reprendre la direction du secteur financier de la commune de Marly. En parallèle, M Th Piccand a suivi les formations pour l'obtention du brevet de spécialiste en finances et comptabilité. Il a également suivi une formation en formateur d'entreprise ainsi qu'en formation en droit administratif dans le cadre de la formation de cadre en administration. Il est également expert aux examens d'apprentissage.

Enfin pour que la présentation soit complète, M. Th. Piccand habite Belfaux. Il est de nationalité suisse, âgé de 39 ans, marié et père de deux enfants. Il se présentera certainement mieux que je le fais maintenant lors de la prochaine séance du Conseil général en décembre. M. Th Piccand entrera en fonction le 1^{er} décembre prochain.

M. Albert Pauchard, Syndic, passe la parole à **Mme Anita Moullet**, Conseillère communale. Elle prend la parole pour rappeler l'inauguration de la crèche qui aura lieu le 19 novembre prochain. Une visite a été prévue de 9h30 à 10h00 pour les conseillers généraux qui le désirent avant l'ouverture au public.

M. Olivier Pochon, Conseiller communal, prend la parole et rappelle également la séance organisée le mercredi 2 novembre à Saint-Aubin et le jeudi 3 novembre à Avenches pour le projet de la STEP régionale afin de pouvoir se faire une bonne idée du projet. Ceci avant de devoir en approuver les statuts.

M. le Président remercie M. le Syndic ainsi que le Conseil communal pour ces nombreuses informations.

3. Crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2022 pour un total de Fr. 149'000.00

M. le Président donne la parole à **M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, responsable des finances qui donne lecture du message du Conseil communal au sujet de cette demande qui était initialement prévue de faire en septembre mais comme il n'y a pas eu de séance du Conseil général, il a été décidé de le faire lors de la présente séance :

1. Introduction

Le Conseil communal sollicite les crédits supplémentaires cités ci-dessous dans le cadre du budget 2022.

Le règlement des finances (RFin) précise, à l'article 8 *al.* 4, que le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées et les soumet globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à Fr. 20'000 francs peuvent ne pas être listés.

La demande de crédits supplémentaires n'aura pas d'impact sur le taux d'imposition qui a servi de base pour au budget 2022. En effet, dans les produits (impôts), il est à relever que des montants, supérieurs à ceux qui ont été budgétisés, ont déjà été encaissés : par exemple, pour le compte 9101.4022.01 « Impôts sur les gains immobiliers », près de Fr. 630'000.- ont été perçus après 8 mois alors que Fr. 380'000.- ont été mis au budget 2022 (Fr. 377'500.- dans les comptes 2021). De même, dû à une distribution d'excédent au bilan 2021 à la suite de l'introduction de MCH2, les charges du CO de la Broye seront inférieures de Fr. 93'537.90

Après analyse des comptes au 15 septembre 2022, il apparaît que des crédits supplémentaires devront être faits auprès du conseil général pour des dépenses dites « nouvelles » soit des charges considérées comme étant non-liées.

2. Demandes de crédits supplémentaires

Le total des crédits supplémentaires se montent à Fr. 149'000.00

Le tableau ci-après précise les comptes concernés par la demande de crédits supplémentaires :

Pos.	No compte	Crédit supplémentaire	Budget 2022	Motifs concernant ce crédit
1	011 Législatif 0110.3000.01 Conseil général	Fr. 10'000.00	Fr. 18'000.00 Avec modification Fr. 28'000.00	Nouveau calcul avec 5 séances au lieu de 4 prévues dans le budget ainsi que le repas du 23.09.22
2	012 Exécutif 0120.3000.01 Vacations Conseil communal	Fr. 25'000.00	Fr. 105'000.00 Avec modification Fr. 130'000.00	Reprise des manifestations et activités du CC liées à la fin des mesures CoViD, ainsi que d'importants dossiers tels que AgriCo, et autres séances spéciales
3	021 Admin fin. 0210.3130.00 Frais de rappel et de poursuites	Fr. 6'000.00	Fr. 24'000.00 Avec modification Fr. 30'000.00	Augmentation du nombre de procédures de rappels et poursuites

4	022 Services gén. 0220.3099.00 Charges personnel	Fr. 13'000.00	Fr. 12'000.00 Avec modification Fr. 25'000.00	Accompagnement au recrutement du poste d'administrateur et cours AutoCad.
5	022 Services gén. 0220.3158.00 Maintenance informatique	Fr. 8'000.00	Fr. 25'200.00 Avec modification Fr. 33'200.00	Augmentation du contrat de maintenance ainsi que l'accompagnement pour le site internet et Wedo (programme du conseil communal)
6	15 Service du feu 1506.3138.00 Frais cours et exercices	Fr. 20'000.00	Fr. 80'000.00 Avec modification Fr. 100'000.00	Complément pour cours ECAB, Fédération, tests médicaux et surtout soldes des sapeurs pour les exercices minimaux à réaliser par le corps
7	162 Déf. Civile 1620.3120.00 Frais chauffage	Fr. 10'000.00	Fr. 19'000.00 Avec modification Fr. 29'000.00	Rattrapage de la facturation du chauffage des abris sous le home pour les années 2020 et 2021.
8	5451 Accueil 5451.3636.01 Frais garderie	Fr. 25'000.00	Fr. 180'000.00 Avec modification Fr. 205'000.00	Augmentation heures crèche « Le Bac-à-Sages » pour Fr. 25'000.00 pour le 2 ^e semestre 2022
9	769 Energie 7690.3637.00 Aide financière sur projets énergétiques	Fr. 32'000.00	Fr. 10'000.00 Avec modification Fr. 42'000.00.	Honoraires pour les démarches d'encouragement aux installations photovoltaïques Fr. 22'000.00 et compléments plusieurs projets à subventionner en 2022. Le CC ne souhaite pas faire attendre les propriétaires ayant fait des demandes de subventions

3. Information sur la rectification de compte dans le budget pour adaptation au système comptable MCH2

Transfert de charges et produits afin d'adapter le budget au système MCH2

Montant	Débit	Crédit	Motif du transfert
Fr. 15'000.00	217 Bât. scolaires 2170.3144.01 Entretien halles de sport Avec modification Fr. 63'000.00	217 Bât. scolaires 2170.3111.00 Entretien machines Avec modification Fr. 25'000.00	Transfert pour frais d'entretien des installations fixes dans les bâtiments (ex. filtres chauffage – ascenseur - adoucisseur – etc.)
Fr. 110'000.00	5451 Accueil 5451.3636.01 Frais garderie Avec modification Fr. 315'000.00	5451 Accueil 5451.4240.00 Participation des Parents Avec modification Fr. 100'000.00	Modification de la facturation et comptabilisation des charges de la crèche à Domdidier depuis 01.09.2022
Fr. 10'000.00	963 Immeubles 9630.3439.00 Eau-énergie Avec modification Fr. 14'000.00	217 Bât. scolaires 2170.3120.01 Chauffage écoles Avec modification Fr. 60'000.00	Modification comptabilisation de la participation au chauffage du CAD de Léchelles suite location à AES

4. Informations complémentaires

D'autre part, d'autres dépassements sont signalés ci-après, mais ceux-ci concernent des dépenses liées :

- Association « Les P'tits Pruneaux » : participation au déficit de 2021 et assainissement pour 2022 et années suivantes. Dans le budget il a été prévu une augmentation de 15%. Le tarif horaire est passé de Fr. 2.35 à Fr. 3.25 soit une augmentation de 38%. La différence sera d'environ Fr. 56'000.00 sur les comptes 2022 (62'000 h. à Fr. 0.90).
- Les participations au Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise (RSSBF) pour la répartition intercommunale des soldes 2021 (coûts suppl. liés au COVID) sont les suivantes :

o EMS – Homes et foyer de jour	Fr.	56'212.00
o SASDB – aides et soins à domicile	Fr.	25'757.00
o SSDB – service social	Fr.	-69'626.00
o SOC – service des curatelles	Fr.	- 4'076.00
o Indemnités forfaitaires	Fr.	27'926.00
o SMUR – ambulances	Fr.	- 4'996.00
o Soit un total pour ce réseau de	Fr.	31'198.00

Une provision avait été prévue dans les comptes 2021 du service social d'un montant de Fr. 30'000.00.

- Frais d'électricité et chauffage: d'une manière générale, les coûts liés à l'énergie augmentent fortement et impacteront plusieurs comptes, mais ceci essentiellement dès 2023.

5. Financement et charge financière

Le montant total de Fr. 149'000.00 sera porté sur les différents comptes du budget 2022 et sera financé par les capitaux propres de la commune.

6. Conclusion

Le Conseil communal préavise favorablement cette demande et vous demande d'accepter ce complément de budget de fonctionnement 2022.

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corninboeuf**, Président de la Commission financière, qui donne lecture du préavis de la Commission financière :

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre c de la loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote du Conseil général.

Selon l'article 8, alinéa 1 du Règlement des finances (RFin), le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 50'000 francs.

Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à 20'000 francs peuvent ne pas être listés (art. 8, al. 4 RFin).

La Commission financière salue la démarche du Conseil communal de présenter la liste motivée des crédits supplémentaires au cours de l'année et non au moment de la présentation des comptes. La Commission financière constate de manière positive que la liste présentée comporte également des crédits supplémentaires de moins de CHF 20'000.00.

Position no 1 0110.3000.01 Conseil général

Le montant du crédit supplémentaire de CHF 10'000.00 s'explique par une séance supplémentaire du conseil général pour CHF 5'000.00 et pour le repas organisé le 23.09.2022 pour CHF 5'000.00. A titre informatif, le montant relatif au repas sera transféré ultérieurement dans un autre compte.

Position no 2 0120.3000.01 Vacation Conseil communal

Des vacances de l'année précédente, qui n'avaient pas été reportées dans le décompte final, ont été payées en 2022 et expliquent également une partie du montant du crédit supplémentaire.

Position no 6 1506.3138.00 Frais cours et exercices

Le crédit supplémentaire sert à couvrir les frais d'instruction et d'exercices afin d'assurer la formation minimale requise par la loi.

Position no 8 5451.3636.00 Frais garderie

Le budget 2022 de CHF 180'000.00 est réparti de la manière suivante :

- Bac-à-Sages : CHF 20'000.00 pour 6 mois (janvier à juin 2022)
- Little Green House : CHF 160'000 pour 6 mois (juillet à décembre 2022)
Hypothèse : 16 places occupées et 7 places libres, soit un taux de remplissage de 70%

Concernant le Bac-à-Sages, la résiliation de la convention n'était pas possible avant le 31.12.2022, raison pour laquelle le budget sera dépassé de CHF 25'000.00.

Concernant Little Green House, selon les projections basées sur les deux premiers mois d'exploitation, les charges et produits seront les suivants :

- Coûts facturés à la commune : CHF 240'000.00
- Participation des parents : CHF 110'000.00
- Solde à la charge de la commune : CHF 130'000.00
- Budget 2022 : CHF 160'000.00
- Différence : CHF 30'000.00

Le solde encore disponible de CHF 30'000.00 s'explique par le fait que la crèche Little Green House a ouvert en septembre 2022, soit 4 mois d'exploitation en 2022 alors que 6 mois avaient été prévus au budget, et que le taux de remplissage effectif (90%) est plus élevé que le taux prévu au budget (70%).

Le tableau suivant résume les explications données ci-dessus :

	Budget 2022	Comptes 2022 (Projection)	Différence	Commentaire
Le Bac-à-Sages	20 000,00	45 000,00	-25 000,00	Montants nets (y compris participation des parents)
Little Green House	160 000,00	130 000,00	30 000,00	
Total	180 000,00	175 000,00	5 000,00	

Le crédit supplémentaire de CHF 25'000.00 n'est donc pas nécessaire car le dépassement de crédit pour le Bac-à-Sages sera compensé par les CHF 30'000.00 budgétés en trop pour Little Green House.

Position no 9 7690.3637.00 Aide financière sur projets énergétiques

Afin d'être cohérent avec le règlement communal sur les mesures de promotion en matière d'énergie (Art. 7 al. 2), la Commission financière valide le crédit supplémentaire de CHF 32'000.00, mais demande de créer un nouveau compte afin de séparer les subventions et les frais relatifs aux démarches d'encouragement liées aux changements énergétiques.

Le tableau ci-dessous résume notre demande :

	Budget 2022	Crédits supplémentaires	Budget 2022 adapté	Commentaire
7690.3637.00 Aide financière sur aide projet énergétiques	10 000,00	10 000,00	20 000,00	
Nouveau compte à créer (Charges)		42 000,00	42 000,00	Honoraires pour les démarches d'encouragement aux installations photovoltaïques pour les communes de Belmont-Broye et St-Aubin
Nouveau compte à créer (Produits)		-20 000,00	-20 000,00	Participation de la commune de Saint-Aubin (CHF 10'000) et subvention fédérale (CHF 10'000)
Total	10 000,00	32 000,00	42 000,00	

Conclusion

La Commission financière propose au Conseil général d'approuver les positions 1 à 7 et 9 (avec la proposition du nouveau compte) et de refuser la position 8. Il en résulte un montant total de crédits supplémentaires de CHF 124'000.00.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal indique qu'effectivement, par rapport au préavis de la Commission financière sur la position 8, quand nous avons fait le calcul, le montant était clairement nécessaire. Maintenant avec un mois de plus on n'a plus vraiment besoin de ce montant. Cependant, nous n'avons pas encore reçu tous les décomptes finaux de toutes les crèches. Sans ces décomptes, il est difficile de prévoir qui a raison. La Commune peut vivre sans ce montant avec le risque qu'il manque ce montant lors du bouclage annuel. Il préférerait tout de même conserver ce montant.

Plus aucune question n'étant posée. **M. le Président** demande de passer au vote. Il précise que le Conseil général doit en premier lieu voter la proposition du Conseil communal et en cas de refus, il votera la proposition de la Commission financière.

Les crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2022 proposés par le Conseil communal pour un total de Fr. 149'000.00 sont refusés à la majorité évidente.

Les crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2022 selon la proposition de la Commission financière, à savoir l'approbation des positions 1 à 7 et 9 et le refus de la position 8 pour un total de Fr. 124'000.00 sont acceptés à la majorité évidente.

4. Adoption des statuts de l'ADIS-Broye

M. le Président donne la parole à **Mme Lia Rosso** pour le Conseil communal.

Mme Lia Rosso, Conseillère communale, présente la présentation de l'ADIS-Broye et donne lecture du message du Conseil communal pour l'adoption des statuts de l'ADIS-Broye :

Introduction

La nouvelle loi cantonale sur la défense incendie et les secours (LDIS), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, impose aux communes du canton de Fribourg de s'organiser en association de district.

Dans le cadre du district de la Broye, les Communes et les Etats-Majors des Corps de sapeurs-pompiers concernés ont travaillé en étroite collaboration à la mise en œuvre des dispositions cantonales sous l'égide de la Préfecture dès mars 2019, pour aboutir le 1^{er} juin 2022 à l'adoption des statuts de l'ADIS-Broye et à sa création.

Selon l'article 24 al. 1 LDIS, le territoire cantonal est réparti en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Ces bases de départ sont contenues dans la carte opérationnelle. Cette dernière étant arrêtée par la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS), le territoire cantonal a ainsi été découpé en cinq bataillons correspondant aux Associations de communes LDIS, comprenant 38 bases de départ, dont 6 situées dans le district de la Broye. Par conséquent, le choix des bases de départ ne dépend pas des associations de communes, il convient d'en prendre acte. La caserne de Domdidier fait partie des bases de départ choisies. Le Bataillon des sapeurs-pompiers Broye sera composé de 2 compagnies divisées en 11 sections, dont 2 pour la commune de Belmont-Broye. Les équipements seront transférés à l'ADIS-Broye. En revanche les infrastructures (caserne et autres locaux communaux) resteront propriété communale et seront mises à disposition de l'ADIS-Broye dans le cadre d'un contrat de bail.

Les règlements d'organisation du Bataillon, du personnel et des finances de même que le budget de l'ADIS-Broye, ainsi que la taxe d'exemption arrêtée à Fr.100.00 ont été approuvés par les Communes dans le cadre de l'assemblée des délégués du 22 septembre 2022.

A partir du 1er janvier 2023, la défense incendie ne sera donc plus une compétence communale et sera confiée à l'ADIS-Broye, conformément à la LDIS.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre de la LDIS n'est pas un choix mais une obligation pour les communes du district.

Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir adopter les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye.

M. le Président donne la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles remarques ou questions.

M. Jean Krebs, groupe UDC prend la parole et dit : « Quand on voit cette belle présentation et tout ce qui est prévu dans le district, il se demande pourquoi l'on ne peut pas faire un système intercantonal alors que l'on a pu faire un gymnase intercantonal et un hôpital intercantonal ».

Mme Lia Rosso, Conseillère communale, répond que cela viendra peut-être mais malheureusement pour l'instant cela reste fribourgeois. La remarque est très pertinente et s'est posée pour toutes les bases de départ qui étaient à cheval entre Fribourg et Vaud. Mais il faut faire un pas après l'autre.

M. Albert Pauchard, Syndic, confirme que cela est extrêmement compliqué de faire cette démarche d'une manière intercantonale pour diverses raisons notamment les différences de lois entre le canton de Fribourg et celui de Vaud.

M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC indique que le groupe UDC-UDF/Indépendants salue cette volonté de faire un rassemblement au niveau du corps des sapeurs-pompiers et cela est bien dommage que l'on ne puisse pas faire cela avec le canton de Vaud.

Avant de commencer à parler de ce règlement, nous aimerions vous faire part de quelque chose qui nous dérange à savoir l'article 26, alinéa 2 qui propose que la taxe d'exemption soit fixée par l'assemblée des délégués et celle-ci devrait être comprise entre Fr. 100.- et Fr. 250.-. Pour rappel, la taxe annuelle de notre commune est de Fr. 100.-. Le montant plafonné à Fr. 250.- est beaucoup trop élevé.

En sachant qu'en acceptant ce règlement, notre commune n'aura plus aucune réelle possibilité d'intervenir dans le changement de cette taxe, laisser la possibilité d'augmenter cette taxe à hauteur de 250 % n'est tout simplement pas acceptable. On le voit déjà avec les charges liées où notre marge de manœuvre est quasiment nulle.

Aujourd'hui tout augmente, la population croule sous les nouvelles charges, impôts, assurance maladie, énergie, eau, taxes, ça n'arrête jamais. Imaginez-vous l'augmentation pour un couple, passer de Fr. 200.- à Fr. 500.- c'est tout simplement énorme. Vous allez argumenter que cela ne sera certainement pas le cas. Mais, on connaît tous la valeur d'une promesse, elle ne résiste jamais à la tentation d'autant plus si le montant de la taxe est inscrit dans un règlement. Dès lors, nous vous proposons de modifier cette alinéa 2 de l'article 26 par le texte suivant *La taxe d'exemption est fixée par l'assemblée des délégués sur proposition du Comité de la Direction, elle est comprise en Fr. 100.- et Fr. 150.-* à la place de Fr. 250.- ceci par année et par personne. Afin de pouvoir modifier ce texte, nous vous proposons de refuser ce règlement et de donner le mandat au Conseil communal de transmettre cette proposition à l'ADIS afin de corriger ce point. Ensuite, lorsque cette modification aura été validée, nous pourrons lors du prochain Conseil général accepter ce règlement car pour nous, les autres points sont tout à fait acceptables. Il y a juste ce problème de taxe.

Mme Véronique d'Agostino, groupe PLR indique que le groupe PLR a pris connaissance du message du Conseil communal et des statuts de l'ADIS-Broye pour lesquels nous devons nous prononcer aujourd'hui. Nous tenons à vous faire part de nos réflexions à ce sujet et en particulier sur l'article 26 qui concerne la taxe d'exemption.

Nous relevons tout d'abord un choix arbitraire et discutable des personnes exonérées de la taxe d'exemption. Par exemple, pourquoi un Conseiller communal ou un ecclésiastique est exonéré de la taxe non-pompiers, alors qu'un policier ou un gardien de prison, qui n'aura pas l'autorisation de son employeur pour intégrer un corps de sapeurs-pompiers doit désormais payer celle-ci. Jusqu'à présent, la majorité des communes exonéraient ces professions.

Par la suite, nous avons poussé nos réflexions plus loin et nous pensons que le concept global de la taxe d'exemption devrait être revu. En effet, la taxe sert à couvrir une grande partie des charges des pompiers et pourtant seules les personnes âgées entre 20 et 50 ans sont astreints à la taxe. Cela représente environ 1/3 de la population broyarde. Pourquoi donc, seule cette tranche d'âge de la population devrait contribuer aux charges des pompiers alors qu'il s'agit d'un service à toute la population ?

Au même titre que les districts de la Singine et du Lac, nous souhaitons que le financement se fasse par le biais des impôts afin que toute la population y participe. Ces deux districts précités ont récemment décidé de purement et simplement supprimer la taxe d'exemption au profit des impôts.

Après un contact avec le Président de l'ADIS-Broye, soit le Lieutenant de préfet Joël Bourqui, nous avons appris qu'une modification des statuts n'était pas possible. En revanche, l'approbation par toutes les communes est nécessaire pour les valider. Dès lors, nous proposons au Conseil général de refuser les statuts tels que présentés afin que la question de la taxe d'exemption soit revue par le Comité de direction.

Mme Lia Rosso, Conseillère communale, répond que comme il a déjà été dit les statuts ne peuvent pas être changés. Ils ont longuement réfléchi sur les statuts. Elle rappelle que c'est une association des communes dans laquelle il a fallu trouver des accords avec des modes de fonctionnement très différents notamment sur la taxe d'exemption. Le Comité a fait un choix par rapport à ce qu'il lui semblait le plus logique suite aux informations reçues des communes.

Par rapport au montant de la taxe d'exemption, pourquoi le montant de Fr. 100.- à Fr. 250.- ? Actuellement la taxe est à Fr. 100.-, la taxe maximale a été mise à Fr. 250.- pour avoir une marge de manœuvre au cas où, au niveau du budget, il faudrait faire des choses et ne pas avoir à changer les statuts. Il faut savoir qu'au niveau administratif, s'il faut changer les statuts, cela prend une année environ avec toutes les étapes à respecter. Le montant de Fr. 250.- est juste un garde-fou comme marge de manœuvre. Il faut également savoir qu'avant qu'une telle taxe soit acceptée, il faut déjà que le Comité directeur soit d'accord et je peux vous assurer qu'il y a de nombreuses communes qui, comme Belmont-Broye, ne seraient pas d'accord.

Une fois que le Comité directeur se met d'accord sur la taxe, cette dernière doit être validée par l'assemblée des délégués. Si nous faisons partie de l'association, nous aurons notre mot à dire, ce qui ne sera pas le cas si nous n'en faisons pas partie. Je vous rends attentif sur le fait que ces statuts sont très importants. On ne s'est pas levé un jour en se disant « Tiens, on va créer une association ! ». Cela a été fait sur la base d'une loi, en faisant au mieux pour accorder les différentes communes avec leurs différents besoins. Il faut réfléchir aux conséquences si l'on n'accepte pas les statuts.

Si les statuts ne sont pas acceptés, il y a deux possibilités :

1. La commune de Belmont-Broye décide de continuer en solo et je pense que cela est très dangereux. Surtout au niveau des coûts, il est difficile d'estimer le montant mais, ce sera bien plus important qu'actuellement.
2. Très vraisemblablement, le Conseil d'Etat interviendra. A la fin de l'année, le Lieutenant de préfet fera le compte rendu des communes qui ont acceptés ou pas et le tout sera transmis au Conseil d'Etat. Ce dernier interviendra et je pense que nous serons contraints d'intervenir car partir en solo n'est pas envisageable.

M. Jean-Marc Chappuis, groupe MBB tient à préciser qu'historiquement cette taxe non-pompiers en fait sert aussi, au même titre que la taxe militaire, à inciter certaines personnes à s'investir pour la défense publique. Aujourd'hui, il y a de moins en moins de monde qui s'investis. J'entends bien que l'on puisse dire que l'on va taxer que les 20 – 50 ans mais demain, il nous faut aussi du monde dans le corps de sapeurs-pompiers (le Bataillon). Ceci est un point important.

M. Eric Pauchard, groupe PLR tient à féliciter toutes les personnes qui ont travaillées sur l'élaboration de ces statuts et les remercier pour le travail important effectué. Ce n'est pas le sujet du débat. Premièrement, la taxe à la population. En ce qui me concerne, qu'il y ait juste un tiers de la population qui paie un service pour les 2 autres tiers n'est pas très juste. Chacun doit participer. Un montant de Fr. 500.- pour un couple, soit une augmentation de Fr. 300.- est beaucoup trop importante. Si l'on part sur des impôts, chaque personne paiera selon ses revenus et c'est par le biais d'un impôt communal et non par une taxe que l'on doit payer ce service. Actuellement, nous avons des taxes dans tous les sens, est-ce que cela ne serait pas le moment d'arrêter d'avoir des taxes pour tout et n'importe. C'est un service public et chacun doit y participer.

Deuxièmement, si nous restons sur ce modèle de taxe non-pompiers, avec Fr. 250.- au lieu de Fr. 150.- maximum. J'entends bien le but de faire passer les statuts chaque année. Mais si les statuts sont ainsi acceptés et bien que nous soyons représentés parmi les délégués, la population n'aura plus rien à dire. Et peut-être que la population voudra plus qu'une personne pour la représenter. De mon point de vue, mettre une taxe maximale à Fr. 150.- n'est pas un problème car quand on prépare un budget cela se fait à l'avance. Passer d'une taxe de Fr. 100.- à Fr. 250.- si cela devait être nécessaire, l'ADIS aurait le temps de revenir vers les communes pour demander une modification de ce règlement.

Concrètement vous venez aujourd'hui nous demander l'acceptation de ce règlement et vous nous dites que l'on n'a de toute façon pas d'autres choix. Si l'on n'a pas le choix, cela sert à quoi de venir avec cette demande et à quoi sert le Conseil général ?

Mme Lia Rosso, Conseillère communale

Vous pouvez bien sûr ne pas l'accepter, après il y a les conséquences. Comme expliqué, le travail de ces statuts a commencé en 2019. Les délégués ont pratiquement passé tout l'été à travailler dessus. Ils ont été soumis aux exécutifs de toutes les communes. Chaque commune a proposé des modifications, certaines ont été acceptées d'autres pas. Dont notamment cette taxe d'exemption qui a été beaucoup discuté par les exécutifs. Finalement la réponse que j'ai donnée avant a suffi aux exécutifs à savoir, que si un jour le budget du Bataillon devait avoir besoin d'augmenter la taxe aussi haut, nous n'aurons pas besoin de refaire les statuts. Mais si on en arrive là, c'est l'assemblée des délégués qui doit décider et valider ce choix. Ce sont des processus actifs. J'entends bien vos réticences et vos questionnements sur cette taxe et que le montant de Fr. 250.- fasse peur mais aujourd'hui nous n'en sommes pas là. Si nous devons arriver à ce montant, c'est qu'il y aura eu des raisons valables.

M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC

Je ne peux vraiment pas entendre ce que vous nous dites, le but n'est pas d'être exclu de cette association. Simplement que le Conseil général ne veut pas donner son accord pour un tel montant. La possibilité que l'on ait, et je pense que tous les autres articles passeront, c'est simplement de faire passer le message que la population aura la possibilité de modifier cet article. A noter également que toutes les communes n'ont pas encore voté et je pense que cela va encore batailler dans les autres communes. L'argument que l'on n'est pas encore à Fr. 250.- est une rengaine que tout le monde connaît. Il est certain que dans 3 ans, il y aura une augmentation de taxe. Il faut maintenant vraiment faire passer le message que nous allons soutenir et entrer dans cette association, on demande juste de revoir cet article au niveau des taxes qui ne correspond pas à la majorité du Conseil général. On ne peut pas accepter toutes les augmentations, la population croule sous les taxes.

M. Jean-Chapuis, groupe MBB

Cette taxe non-pompier par rapport au budget on a la possibilité de jongler par rapport à prendre sur la taxe ou sur les impôts. Actuellement on couvre moins d'un million du budget. Il entend les remarques mais, il précise qu'une partie des coûts du bataillon est déjà pris sur les impôts et que toute la population y participe de l'ordre de 45/55 pour cette répartition des coûts.

M. Albert Pauchard, Syndic comprend tout à fait les réticences qui ont été exprimées de part et d'autre et cette focalisation sur la taxe. Néanmoins, il ne faut pas oublier l'objectif de l'ADIS qui est d'avoir une défense incendie performante. Est-ce que la Commune de Belmont-Broye avec son budget et les charges liées à la hausse peut assumer la même couverture budgétaire pour une défenses incendie performante dans les années à venir ? On n'accepte pas les statuts mais on vote l'adhésion à l'ADIS. Voulons-nous ou pas adhérer à l'ADIS ? Si le Conseil général décide de ne pas adhérer à l'ADIS. Il n'y a pas de souci, c'est une décision prise librement en toute connaissance de causes. Ce que Mme Lia Rosso dit c'est que nous ne pourrions pas si vous refusez les statuts de l'ADIS aller défendre après la position telle que vous le demandez. Si nous décidons de ne pas entrer dans l'ADIS, le Lieutenant de préfet en informera le Conseil d'Etat qui décidera de la suite à donner. Cela peut être une adhésion forcée ce que je déteste ou débrouillez-vous ou le risque également que l'on bloque toute la Broye dans ce projet. Ce qui aura d'autres conséquences dans d'autres dossiers inter-communales. Le Conseil communal vous recommande malgré tout, et nous sommes bien conscients des points qui dérangent, d'adhérer à l'ADIS. Mais la décision vous appartient.

M. le Président précise que l'ordre du jour il est bien indiqué l'adoption des statuts de l'ADIS-Broye et non pas l'adhésion à l'ADIS-Broye pour que tout le monde soit clair à ce sujet.

M. Jean-Marc Chappuis, groupe MBB et Commandant du corps des sapeurs-pompiers indique que selon les chiffres en 2022, le coût par habitant à Belmont-Broye avoisine Fr. 5.-/personne avec une taxe à Fr. 100.- Si demain, on est avec une taxe à Fr. 100.- sur le Bataillon, le coût par habitant va passer à Fr. 34.-/personne. Vous avez cité le Lac qui est un exemple où ils ont enlevés la taxe non-pompiers et c'est Fr. 75.-/habitant que les Lacois paieront. Maintenant faites-vous votre propre réflexion. Pour rappel, la Ldis a été acceptée par le Conseil et par les citoyens donc le Conseil d'Etat peut nous imposer d'entrer dans cette structure. L'ECAB est également partie prenante et à mon avis, nous ne pourrions pas y échapper.

M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC

Juste pour dire que l'intervention de M. le Syndic prouve que l'on n'aura plus rien à dire dans cette association puisque l'on n'arrive même pas à voter oui à ces statuts. Donc, la taxe de Fr. 250.- sera pour dans quelques années. Je le dis et le redis nous ne sommes pas contre cette association, nous trouvons que c'est très bien, vraiment bien et que ce n'est pas un vote contre l'association. C'est juste que nous ne voulons pas payer une taxe aussi élevée. Ne venez pas tout le temps nous dire que l'on ne peut rien faire. Si la 2^{ème} commune du district de la Broye n'a pas un mot à dire, vous vous imaginez quand il faudra parler des taxes ou des modifications, on sera juste là à devoir dire oui « amen » à tout ce que l'on nous proposera comme c'est déjà le cas.

M. Ivan Thévoz, groupe UDC

Je suis un peu surpris du débat effectivement et de la commune aussi, je crois que c'est un signal que les communes peuvent donner que si on adopte les statuts, c'est pour dire oui ou non sur certains articles. Là, c'est l'article sur la taxe. Ils pourront dire jusqu'à un certain montant comme ce fut le cas pour le règlement de l'eau, on a mis une certaine marge de manœuvre pour pouvoir décider jusqu'à quel montant on peut payer la taxe de l'eau. Là, effectivement, ce serait la même chose vous pouvez monter de Fr. 100 à Fr. 250.- à bon vous plaise dans le futur. Mettons un montant jusqu'à Fr. 150.-. Peut-être que si nous disons non aujourd'hui certaines autres communes suivront et l'ADIS devra le prendre en considération vu que peut-être une bonne partie des communes broyardes refuseront ces statuts. Et ce n'est pas un problème de revoir cet article et de revoter ces statuts même encore au mois de décembre. Rien n'empêche l'ADIS Broye de se revoir en urgence pour refaire les statuts et revoter en fin d'année ou début de l'année prochaine. Je propose que l'on refuse cet article précis.

Mme Lia Rosso, Conseillère communale précise juste que le Conseil générale ne peut pas refuser un article, il s'agit d'accepter ou non les statuts tels qu'ils sont présentés. Elle rappelle qu'ils ont déjà été discutés et que nous sommes en train de parler de la loi de défense incendie. Elle est à chaque fois surprise parce qu'elle a l'impression de vendre des bonbons ou des habits ou des produits de beauté, quelque chose de superflue alors que ça ne l'est pas. On parle de quelque chose qui est essentiel pour la sécurité de tout le monde et je pense que quand on a besoin des sapeurs-pompiers, on est tous comptants qu'ils soient là. On se doit en tant que Commune d'assurer la sécurité des gens.

Plus aucune question n'étant posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Les statuts de l'ADIS-Broye sont adoptés par 24 voix pour, 19 voix contre et 2 abstentions.

5. Présentation de l'état actuel des différents projets communaux

M. le Président donne la parole à **M. Sébastien Formica** pour le Conseil communal.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, présente l'état des différents projets dans la commune surtout ceux dont les crédits d'investissements ont été votés l'année passée ou certains projets qui traînent depuis plusieurs années. Ne sera pas traité ici l'école de Dompierre.

Projets terminés :

- Secteur de Léchelles, réfection du parking école et co-voiturage Différents marquages et signalisations sur toute la commune.

Projets en cours - Secteur Domdidier :

- Place entre le CO et la halle des sports. Reste les plantations, l'éclairage public et les couverts. Projet définitivement terminé au printemps 2023 avec la couche d'enrobé
- Le préau de l'Ecoline
- La place de jeux et le terrain de sports en tartan. En décembre 2021, la place de sports vous avez été présentée à un autre endroit, à la suite de différentes et intenses discussions avec certains services et personnes, une nouvelle variante avec la place entre la route et le bâtiment scolaire a été choisie. Travaux encore à faire, la finition du terrain de sports, les plantations et l'aménagement de la zone rencontre à l'arrière ainsi que les WC publics
- Parking Vy d'Avenches un peu retard pour différentes raisons : administratifs, haies protégées

- Route de la Vy d'Avenches (projet communal et cantonal) le projet est maintenant lancé
- Route du Grand Rin et du collecteur qui traîne depuis très longtemps. C'est aussi un projet communal et cantonal avec tous les aléas qui en découlent. Deux décisions cantonales doivent maintenant être données. Le Canton dispose actuellement de 5 variantes pour faire son choix. Cela prend autant de temps car la première variante était très bien, avec un traitement des eaux de manière optimale mais très couteuse. Les autres variantes sont bien mais ne traitent pas aussi bien les eaux usées ce qui n'est pas accepté par le SEN. Un délai a été déposé auprès du Canton au 31 décembre 2022 pour faire un choix sur les variantes proposées. Si le Canton ne devait pas se prononcer d'ici au 31 décembre prochain, la Commune prendrait les mesures nécessaires à savoir s'approcher du Conseil d'Etat ou passer outre et d'obtenir un permis

Projet en cours – Secteur Léchelles :

- Le chemin de la Place des Sports et des collecteurs. Ce projet est pratiquement terminé
- Etude Valtraloc sur la route de Russy et la route cantonale en traversée de localité. Le Conseil communal a validé le mois dernier l'avant-projet. Négociations en cours avec les CFF

Projet en cours – Secteur Dompierre :

- Route de la Ritta projet au stade des finitions. Terminé en juin 2023
- Vers-le-Ru, route importante par rapport à la future école. En attente des permis, le Canton est train de traiter les oppositions
- Mise en zone 30 provisoire avec certains marquages au sol et pots de fleurs, Cela a clairement été refusée. Le SMO et le SPC n'arrivent pas à se mettre d'accord, on ne voit pas comment on pourrait avancer. En résumé, le marquage au sol plait au SPC parce que c'est quelque chose de provisoire mais cela ne plait pas au SMO parce que cela ne permet pas d'avoir une sécurité suffisante. L'idée est d'abandonner le projet et éviter de dépenser de l'argent pour pas grand-chose et plutôt partir sur une vision globale du centre de Dompierre afin de pouvoir déposer un dossier béton au Canton et construire des routes par rapport à ce dossier.

M. Eric Pauchard, groupe PLR demande s'il existe un projet au niveau de la traversée de Russy ? La traversée de Dompierre en direction de Léchelles et la traversée de Domdidier direction Léchelles. Notamment au trafic matin, midi et soir des gens qui vont prendre le train à Léchelles. Une étude a-t-elle été faite ou est prévue ?

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic indique qu'il y a un projet de quartier de villas qui se construit à Russy. On surveille et on attend surtout la fin des travaux pour voir quel trafic va être effectivement sur cette route et dans quel sens. Les mesures actuelles ne sont pas concluantes sur la route qui relie Russy à Domdidier et semble ne pas correspondre à la réalité. La volonté du Conseil communal et d'abord de laisser les zones se construire avant de faire des grands projets d'aménagement et finalement devoir tout changer parce que l'on a plus de villas ou d'immeubles que prévus. Mais la route est sous surveillance.

M. Médard Borgognon, groupe UDC s'adresse à M. Formica qui avait annoncé que le Bureau Technique allait s'occuper de beaucoup de travaux parce que les architectes sont beaucoup trop chers. Je ne parle pas de moi mais dans la commune, nous avons 4 bureaux d'architectes qui paient des impôts. Il a également entendu à Radio Fribourg, M. Pascal Joye, Conseiller communal dire que le bureau technique est surchargé et que dans quelques années, nous serons contraints d'engager une à deux personnes supplémentaires. J'aimerais bien que vous reveniez sur votre décision et arrêter de donner du travail à des entreprises générales qui ne vont pas dans notre commune.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic. On a beaucoup parlé de projets routiers et l'on va chercher les compétences là où elles sont. Le Bureau technique fait beaucoup de direction de travaux après ce que M. Pascal Joye a dit, cela ne tient qu'à ce qu'il a dit et il n'est pas responsable du Bureau technique. On essaie toujours de favoriser les entreprises de la commune mais pour faire une route, on n'a pas besoin d'un architecte. On a besoin d'un ingénieur civil, etc. Pour faire une place en tartan on a besoin de gens spécialisés dans ce domaine. Pour l'école de Dompierre, on a travaillé le plus possible avec les entreprises de la Commune. Pour la crèche, on avait émis le vœu qu'ils travaillent avec des entreprises de la commune mais, nous n'exerçons aucune influence sur le contrat entre Little Green House qui est l'entreprise qui gère la crèche et l'entreprise qui a fait la construction.

M. Médard Borgognon, groupe UDC remercie pour la réponse mais n'est toutefois pas convaincu de cette dernière, car il ne dit pas qu'il faut donner des travaux routiers à des architectes mais, qu'il y a aussi des ingénieurs sur la place. Il indique également que les particuliers qui construisent une maison doivent faire un bac de rétention, est-ce que la crèche a fait un bac de rétention et pour la place du CO également ?

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic ne désire pas répondre à la dernière question de M. Médard Borgognon en l'état et lui demande de la faire parvenir selon la procédure officielle.

M. Médard Borgognon, groupe UDC demande également par rapport aux places de parc au CO qui ont été enlevés si elles seront bientôt remplacées ? **M. Sébastien Formica**, Vice-Syndic répond que les places de parc seront intégrées en 2023.

6. Présentation du projet de la commission Seniors pour le cadeau des aînés

M. le Président donne la parole à **Mme Marie-Claire Corminboeuf**, Conseillère communale qui donne lecture du message du Conseil communal :

Introduction

Dans le cadre du Concept seniors +, la Commission Seniors souhaite réorganiser la distribution des vœux des Autorités communales aux aîné-es de notre Commune.

A cet effet, la Commission Seniors a transmis au Conseil communal une proposition. Dans sa séance du 29 août 2022, ce dernier en a pris connaissance et a décidé de vous la transmettre.

Pour rappel, les vœux des Autorités communales accompagnés d'un petit présent sont habituellement distribués par les membres du Conseil communal dans le cadre des repas des aînés en fin d'année et pour les personnes qui ne peuvent pas y participer par une visite à domicile ou au home dans lequel elles résident.

Lors de la précédente législature (2016-2021), le Conseil communal avait décidé d'unifier la pratique, différente dans chaque commune, en remettant les vœux des Autorités communales aux aîné-es âgées de 85 ans et plus. Au début de la nouvelle législature et pour donner suite à la crise du Covid, qui a particulièrement touché les seniors, il a décidé de l'élargir aux aîné-es dès l'âge de 80 ans. Pour le seconder dans cette tâche, il a fait appel l'an dernier à la Société de Jeunesse de Domdidier, qui s'est chargée de la distribution. A ce jour, la Commune compte plus de 200 aîné-es.

Le Conseil communal est favorable à cette proposition du moment qu'elle reste pérenne pour la législature en cours.

Le Conseil communal vous transmet donc ci-dessous la proposition de la Commission Senior pour décision.

Dans le cadre du Concept seniors +, la Commission Seniors dépose la proposition suivante :

Les conseillères générales et les conseillers généraux vont visiter 4 seniors de 80 ans et plus pour leur apporter un petit cadeau pendant la période des fêtes de Noël. Le but est de renouer avec ces personnes qui ont été mises à mal pendant le Covid, en raison de la maladie et du confinement.

Cette activité va permettre aux élue et élus de prendre contact avec une partie de la population qui est moins active certes, mais qui a aussi des besoins, ceci pour un échange intergénérationnel. Il n'y a pas de défrayement.

La répartition des personnes à visiter se fera par tirage au sort. Il serait important d'avoir le téléphone des personnes pour pouvoir s'annoncer à l'avance. Les détails d'organisation seront réglés ultérieurement.

Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir approuver la proposition de la Commission Seniors.

Mme Marie-Claire Corminboeuf, Conseillère communale indique également que la Commission Seniors a effectué un tirage au sort.

Mme Sophie Meyer, groupe MBB remercie Mme Corminboeuf pour ces informations et tient juste à ajouter un point : Cela fait maintenant plus de 2 ans que le maître mot est « solidarité » envers les Seniors et les personnes vulnérables et c'est pour cela que la commission des Seniors a fait cette proposition, cette action de Noël afin que cette partie de notre population reste au centre de notre préoccupation et de garder le contact avec eux. Et pas seulement en période électorale.

M. Eric Brasey, groupe PLR demande si le repas des aînés à lieu cette année ?

Mme Marie-Claire Corminboeuf, Conseillère communal précise qu'il y a plusieurs repas des aînés (à Léchelles, à Dompierre, à Domdidier) qui seront organisés en fin d'année ou au début de l'année prochaine.

M. Eric Brasey, groupe PLR. En ce qui concerne le tirage au sort, ne pensez-vous pas qu'il serait plus enrichissant et agréable pour les personnes que l'on va rencontrer qu'elles connaissent la personne qui vient lui rendre visite ?

Mme Marie-Claire Corminboeuf, Conseillère communale précise que c'est une proposition de la Commission Seniors afin de répartir au mieux et de ne pas faire de privilège quant au choix des personnes à visiter.

M. Eric Brasey, groupe PLR trouve que le tirage au sort n'est pas la meilleure solution et il privilégie plutôt de visiter des personnes que l'on connaît pour avoir un meilleur échange.

M. Thomas Clerc, Gauche plurielle remercie pour la proposition de la Commission Seniors qui part d'une bonne intention mais n'est pas très à l'aise sur le fait, si l'on accepte ce soir, de forcer les gens à voir les aînés. Si l'on se sent forcé et contraint cela perd un petit peu de son charme. Il faudrait imaginer une autre solution par village sur une base volontaire et que les personnes qui ne « trouveraient pas preneur » seraient visiter par la Commune.

Si l'on doit visiter des aînés dans plusieurs villages, cela fait beaucoup de déplacements et je ne pense pas que ce soit le meilleur concept.

M. Jean Krebs, groupe UDC et membre de la Commission Seniors.

La proposition de la commission des Seniors est venue du fait que jusqu'à présent et sauf erreur, le Conseil communal engageait les jeunes pour faire cela.

M. Albert Pauchard, Syndic rappelle qu'entre 2016 et 2021 les cadeaux aux aînés étaient distribués dans le cadre des dîners des aînés et le solde par le Conseil communal pour les personnes qui n'étaient pas présentes aux dîners des aînés et cela pour les 85+ ans. Puis il y a eu la crise du Covid et cette dernière nous a fait réfléchir pour élargir la tranche d'âge et revenir à 80+ ans. Mais cela a eu comme conséquence de doubler le nombre de personnes.

Une jeunesse a été mandatée l'année passée pour distribuer les cadeaux. Cette distribution s'est faite à satisfaction mise à part une ou deux exemptions. Pour preuve, nous avons reçu plus d'une cinquantaine de retours positifs. Cela a été vraiment apprécié que l'on pense à cette catégorie de personnes âgées. Il est vrai que l'investissement pour 180 personnes du Conseil communal, je vous laisse chiffré le temps que cela prendrait.

M. Jean Krebs, groupe UDC, c'est la raison pour laquelle la Commission vous fait cette proposition ce soir. Pensez aux Seniors qui ont travaillé toute leur vie, qui ont participé au développement de la Commune et régionale et qui mérite une petite attention. En faisant cela, on peut également se rendre de certains problèmes que pourraient rencontrer ces gens. Concernant le tirage, pourquoi pas faire un tournoi par parti en fonction de l'ordre alphabétique ?

M. Ivan Thévoz, groupe UDC a pris connaissance du projet de la Commission Seniors et désire proposer une contre-proposition. Pour avoir fait l'exercice à plusieurs reprises, il trouve l'idée de la Commission Seniors très bien. Néanmoins, le groupe UDC vous demande de ne pas approuver la proposition de la Commission Seniors mais d'écouter et voter pour notre proposition.

Je le répète, sur le fond, nous sommes en accord avec le projet qui est véritablement notre devoir moral de prendre soin des plus âgés que nous.

Voici notre proposition :

Le Conseil communal participe aussi aux visites des personnes âgées

1. Afin de réduire le nombre de personnes à visiter qui est tout de même important, de relever l'âge des personnes de 80 ans à 85 ans. A 80 ans, la majorité des personnes âgées peuvent se déplacer aux dîners ainés
2. Demande que les personnes en couple ayant les 2 plus de 85 ans soient regroupés en une seule entité afin qu'il n'y ait pas de doublon dans les visites.
3. Les groupes de l'exécutif reçoivent les noms des personnes tirées au sort et non personnellement afin que le groupe puisse décider qui ira chez qui, d'après les connaissances et les affinités de chacun. Les visites seront organisées à deux.

Nous demandons de refuser la proposition de la Commission Seniors et d'accepter la proposition du groupe UDC.

Mme Marie-Claire Corminboeuf, Conseillère communale désire préciser que par rapport à la participation du Conseil communal à la distribution des cadeaux et à la visite des Seniors, cela devrait encore être décidé au sein du Conseil communal. Par rapport aux modalités présentés par M. Ivan Thévoz, elle laisse au Conseil général le soin de décider.

M Ivan Thévoz, groupe UDC précise que leur demande est également que le Conseil communal prenne en charge une partie de la distribution et non pas s'il le désire. Avec ce modèle-là, chacun va pouvoir aller chez 2-3 personnes et je pense que le Conseil communal peut aussi le faire. Ce n'est pas si vous voulez mais, le Conseil général demande.

M. Albert Pauchard, Syndic, comprend tout à fait l'intention mais, il rappelle que nous sommes deux pouvoirs différents et que nous n'exigeons rien du Conseil général et que cette formule le Conseil général ordonne et le Conseil communal applique va pour certaines décisions mais, pas pour d'autres. Il faut laisser au Conseil communal en discuter et j'en suis sûr il y a des bonnes volontés au sein du Conseil communal.

Mme Désirée Thalman, Gauche Plurielle trouve la proposition du groupe UDC très bien mais aimerai que l'âge reste à 80 ans.

M. Ivan Rimaz, groupe UDC n'est pas contre l'âge de 80 ans mais, en tenant compte que les personnes qui participent aux dîners des ainés reçoivent leur cadeau à cette occasion.

M. Albert Pauchard, Syndic rend attentif que les dîners des ainés sont organisés en fin d'année voire début de l'année suivante. Le 2 décembre à Léchelles, le 1^{er} dimanche de janvier 2023 à Dompierre et à mi-janvier 2023 pour Domdidier. La distribution ne pourra donc se faire qu'à partir de la mi-janvier si le Conseil général décide qu'une première distribution soit faite à l'occasion des dîners des ainés.

Plus aucune question n'étant posée. **M. le Président** demande de passer au vote :

1. Pour la proposition 1 de la Commission Seniors telle que proposée dans les documents fournis avant la séance du Conseil général.
2. Pour la proposition 2 du groupe UDC émise par M. Thévoz à savoir l'ajout du Conseil communal dans ce concept, l'augmentation à 85 ans, les couples réunis en une seule entité ainsi que la répartition du listing dans les groupes et ensuite les groupes sont libres de répartir cette tâche à l'interne plutôt qu'une répartition personnelle.
3. Pour la proposition 3 de la Gauche plurielle à savoir exactement les mêmes points que proposés par le groupe l'UDC mais avec l'âge qui reste à 80 ans.

La proposition 1 est refusée à la majorité évidente.

La proposition 2 est refusée par 26 voix, 18 pour et une abstention.

La proposition 3 est acceptée par 24 voix pour et 21 voix contre.

7. Divers

M. le Président aborde le point 7 de l'ordre du jour, à savoir les divers et donne la parole à

M. Jean Krebs, groupe UDC

Par la présente au nom du groupe UDC je me permets de vous poser quelques questions concernant la fête cantonale de lutte à Léchelles :

- 1.- Quel a été le montant du Sponsoring ?
- 2.- Quelles ont été les prestations en nature de nos employés communaux ?
- 3.- Quelles ont été les prestations en nature concernant les infrastructures ?

Mme Marie-Claire Corminboeuf, Conseillère communale indique qu'un montant de Fr 4000.- de subvention a été donné. Elle rappelle que pour les grandes manifestations la Commune donne normalement Fr. 5'000.-. Trois employés communaux de la voirie ont été mis à disposition pour une demi-journée (nettoyages). Un montant de Fr. 1'000.- a été demandé pour la location de la salle.

M. Jean Krebs, groupe UDC remercie pour la réponse mais en vient surtout sur le fait que finalement c'est une bande de copains qui ont organisé une fête cantonale de lutte à Léchelles sous le nom du Club de lutte de Morat. Club qui est inactif, il n'y a pas de jeunes lutteurs et pas de lutteurs actifs. Les dernières modifications sur leur site datent de 2013 et ce club n'est formé que de 3 personnes, Jean Berset et ses 2 enfants. Même la commune de Morat n'a pas versé de subvention à ce club. C'est juste pour vous rendre attentifs dans le futur par rapport à nos sociétés, à leur anniversaire, au club de foot, aux juniors, etc. à qui l'on ne donne pas autant.

M. le Président remercie M. Krebs pour cette question qui sera versée à la liste des questions au Conseil communal et demande que ce dernier étaye une réponse écrite par rapport à cette question.

M. Nicolas Bugnon, Gauche Plurielle indique que cela fait maintenant 1 ½ année que nous siégeons dans cette législature et je remarque qu'à l'exception d'une séance qui a eu lieu à Dompierre, toutes les séances ont eu lieu ici à Domdidier. Je pense qu'il serait bien de siéger dans les autres villages car cela serait fortement apprécié par la population.

M. le Président répond que cette question et demande est tout à fait légitime et comme vous l'avez dit les dernières séances se passent uniquement à Domdidier en raison de la pandémie. M. le Président souhaite également qu'un tournoi des villages soit à nouveau organisé.

M. le Président termine cette séance en remerciant encore les membres du conseil communal et du conseil général pour leur engagement envers la commune et ces citoyens. Enfin, il rappelle qu'une verrée est offerte afin de partager un moment de convivialité. Il souhaite une bonne fin de soirée et invite les personnes présentes à rester.

M. le Président lève la séance à 21h55.

Au nom du Conseil général



Laurence Esseiva

Secrétaire



Dany Chardonnens

Président